PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement
Marseille le 22 janvier 2026

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (L.181-10-1 DU CE)

(consultation parallélisée) concernant le projet porté par la société SOMEFOR situé à Saint-Martin-de-Crau

Conformément aux articles L.181-10, L.181-10-1 et R.181-36 du code de l'environnement, il sera procédé **du 16 février 2026 au 19 mai 2026 inclus**, soit pour une durée de trois mois, à une consultation parallélisée sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SOMEFOR pour son usine de fabrication de peinture à façon située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Crau. La commune impactée par cette consultation est Saint-Martin-de-Crau.

Le projet consiste en la régularisation de l'activité de mise en œuvre de pigment de l'usine et en l'augmentation de sa capacité de production à hauteur de 20 000 t/an, sans modifications, ni ajouts d'équipements.

Ont été désignés par le tribunal administratif de Marseille, monsieur Marc CHALLEAT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, ingénieur agronome, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Pascal FAUCHER, directeur du cabinet EURECA, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ne contient pas d'étude d'impact en vertu de la décision prise le 17 avril 2024 après un examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale. Il contient une étude d'incidence environnementale et son résumé non technique ainsi que les avis réglementairement obligatoires. **Ce dossier est consultable pendant toute la durée de la consultation:**

- sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :***https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie/Saint-Martin-de-Crau***

- sur le site internet dédié : ***https://www.registre-numerique.fr/usinepeinture-stmartindecrau***

- sur support papier, sur demande formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation du public auprès de:
 - la préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux, prise de rendez-vous par téléphone au 04.84.35.42.68;
 - la sous-préfecture d'Arles, 2 rue du Cloître CS 20198 13637 Arles cedex, prise de rendez-vous par téléphone au 04.90.52.55.75;
 - la mairie de Saint-Martin-de-Crau, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, 1er étage du département technique, 37 avenue de Plaisance 13310 Saint-Martin-de-Crau, aux horaires habituels d'ouverture;

Le public pourra consigner directement ses observations et ses propositions pendant toute la durée de la consultation publique:

- sur internet à l'adresse suivante : ***https://www.registre-numerique.fr/usinepeinture-stmartindecrau***

- par voie électronique à l'adresse : ***usinepeinture-stmartindecrau@mail.registre-numerique.fr***

- par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Martin-de-Crau, direction de l'urbanisme, département technique, 37 avenue de Plaisance 13310 Saint-Martin-de-Crau.

- lors des permanences assurées personnellement par le commissaire enquêteur en mairie, à l'adresse précitée :

 Mairie de Saint-Martin-de-Crau :
 - **le lundi 16 février 2026 de 14h00 à 17h00**
 - **le jeudi 19 mars 2026 de 14h00 à 17h00**
 - **le mercredi 8 avril 2026 de 14h00 à 17h00**
 - **le mardi 19 mai 2026 de 14h00 à 17h00**

Une **réunion publique d'ouverture** sera organisée en présence du commissaire enquêteur et des représentants de la société SOMEFOR **le mercredi 18 février 2026 à 18h00** dans la salle Aqui Sian Ben, 27 rue des compagnons 13310 Saint-Martin-de-Crau.

Une **réunion publique de clôture** sera organisée dans les mêmes conditions que la réunion publique d'ouverture l**e mardi 12 mai 2026 à 18h00.**

Toute information sur le projet peut également être obtenue auprès de madame Annelise LEBLANC, responsable environnement group de la société SOMEFOR : **aleblanc@maestria.fr**.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône ***(https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie/Saint-Martin-de-Crau)*** ou sur le site internet dédié ***(https://www.registre-numerique.fr/usinepeinture-stmartindecrau)*** à la consultation, au plus tard à la publication de la décision, et pendant une durée d'un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale, ou de refus, est le préfet des Bouches-du-Rhône, après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral, assortie de prescriptions en tant que décision individuelle qui sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pour le préfet
La directrice de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement
Louise WALTHER